

POUR SA SANTÉ, COMME POUR SON ÉPARGNE, VICTOR PREND TOUTES LES PRÉCAUTIONS

MEILLEUR
CONSEIL
ÉPARGNE

2025

DÉCERNÉ PAR

Challenge^S

GRÂCE AU CONTRAT **ÉPARGNE VIE**, IL
INVESTIT AVEC UN PARTENAIRE SOLIDE.

Pour votre épargne, faites confiance
au 1^{er} acteur de complémentaire santé
de France pour placer vos économies.



Harmonie
mutuelle

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

L'ASSURANCE-VIE,

bien plus simple que vous ne l'imaginez

CONSTITUEZ UNE ÉPARGNE
À VOTRE RYTHME,
POUR TOUS VOS PROJETS



► Pourquoi choisir l'assurance-vie pour épargner ?

► Pour préparer un projet immobilier,

l'assurance-vie vous offre potentiellement de **meilleures performances qu'un livret A ou un PEL** grâce à une gamme diversifiée de supports d'investissements ; sans plafond de versements.

► Pour anticiper votre retraite,

pour vous constituer un capital supplémentaire et profiter pleinement de vos projets, l'assurance-vie est un placement idéal. Elle permet d'**investir à votre rythme avec une bonne perspective de performance**. Associée à un Plan d'Épargne Retraite, c'est la combinaison parfaite pour bien se préparer financièrement.

► Pour financer les études de vos enfants ou petits-enfants,

en ouvrant une assurance-vie au plus tôt après leur naissance, et en réalisant des versements réguliers, le capital constitué permettra de **financer leurs études ou leurs premiers projets**.

► Pour transmettre un capital à vos proches,

en optant pour l'assurance-vie pour votre transmission, vous protégez ceux que vous aimez dans un **cadre fiscal très avantageux**, notamment grâce à l'**exonération des droits de succession** sur les sommes transmises issues des versements réalisés avant 70 ans⁽¹⁾.

Le saviez-vous ?



Contrairement aux idées reçues, votre argent placé sur une assurance-vie reste disponible. Vous pouvez récupérer tout ou partie de votre épargne à tout moment en cas de besoin.

Nous vous conseillons néanmoins de garder votre contrat au moins 8 ans pour profiter d'une fiscalité avantageuse et de mobiliser en priorité votre épargne de précaution en cas d'imprévu⁽²⁾.

(1) En cas de décès, s'agissant des versements réalisés avant 70 ans, les capitaux transmis bénéficient d'un abattement de 152 500 € par bénéficiaire (tous contrats confondus). S'agissant des versements réalisés après 70 ans, la fiscalité est la suivante :

- exonération des gains générés,
- abattement de 30 500 € tous bénéficiaires et tous contrats confondus,
- au-delà de l'abattement, taxation selon barème des droits de succession et degré de parentalité.

(2) S'agissant des rachats effectués après 8 ans, l'assurance vie bénéficie d'un abattement annuel sur les gains imposables de 4 600 € pour une personne seule, ou 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune, conformément à la législation fiscale en vigueur.

ÉPARGNE-VIE,

La solution d'assurance vie d'Harmonie Mutuelle

Performante et sécurisée

Votre épargne fructifie en toute sérénité

- » Jusqu'à 23 supports d'investissements proposés : un fonds en euros (garantissant le capital investi) et 22 supports financiers aux caractéristiques performance/risque variées.
- » Une garantie plancher en cas de décès incluse dans votre contrat, assurant à vos bénéficiaires de recevoir au minimum les sommes versées sur le contrat, même si sa valeur a baissé.

Accessible à tous

Vous construisez votre épargne à votre rythme

- » Commencez à épargner dès 50 € de versement à l'ouverture.
- » Complétez, si vous le souhaitez, par un minimum de 30 € de versements mensuels, sans contrainte de versement annuel minimum.
- » Et à tout moment, réalisez des versements ponctuels en bénéficiant de frais de versements limités : 2 % !

Sur mesure

Votre épargne, votre choix

Vous avez le choix entre 3 modes de gestion.

Accompagnée :

- » la gestion profilée constante,
- » la gestion sous mandat par des experts.

En toute autonomie :

- » la gestion libre.

Vous avez la possibilité de changer de mode de gestion à tout moment, si vos objectifs et projets évoluent.

Besoin d'aide ?

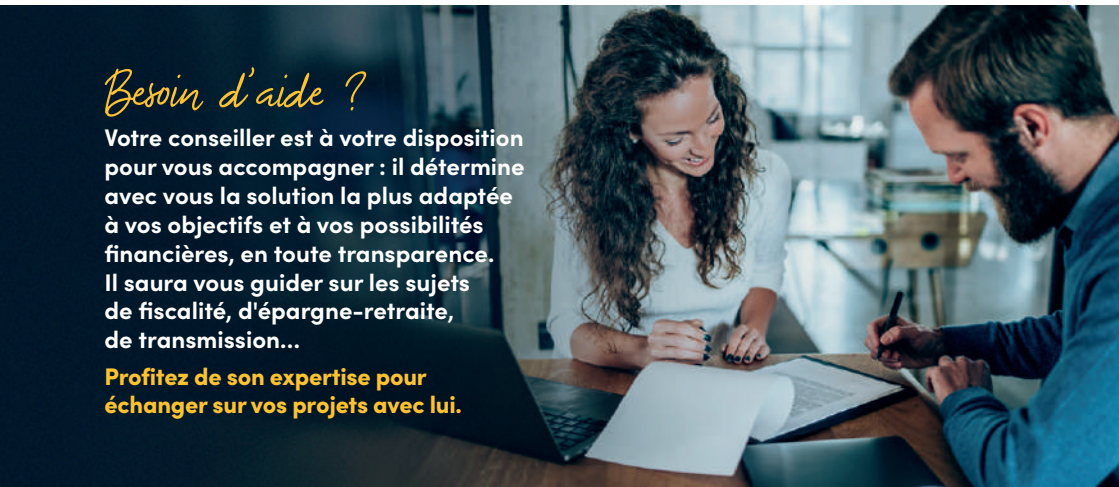
Votre conseiller est à votre disposition pour vous accompagner : il détermine avec vous la solution la plus adaptée à vos objectifs et à vos possibilités financières, en toute transparence. Il saura vous guider sur les sujets de fiscalité, d'épargne-retraite, de transmission...

Profitez de son expertise pour échanger sur vos projets avec lui.



Retrouvez à tout moment les informations et évolutions de votre contrat depuis votre espace personnel Harmonie&Moi

RUBRIQUE MES CONTRATS > ÉPARGNE



POURQUOI FAIRE CONFIANCE À HARMONIE MUTUELLE

pour votre assurance-vie ?



La force et la solidité d'un grand groupe

- » 1^{er} complémentaire santé de France* et membre fondateur du Groupe VYV, Harmonie Mutuelle protège près de 5 millions de personnes.
- » Plus d'1 français sur 6 protégé par le Groupe VYV.



Une expertise reconnue sur l'épargne

- » Plus de 10 ans d'expérience au service de l'épargne de nos adhérents.
- » Nos solutions récompensées par différents labels d'excellence (Meilleur conseil Épargne, Dossiers Epargne & Assurance, Good Value for Money...) gage de qualité et de performance.



Nos valeurs mutualistes

- » Harmonie Mutuelle est une entreprise mutualiste à mission depuis 2021.
- » Nous ne rémunérons pas d'actionnaires.
- » Transparence et accessibilité : des frais de versements (2 %) et de gestion (0,6 %) affichés clairement pour permettre à chacun d'épargner pour demain.

*Source : L'argus de l'assurance du 24/10/2025.

PARLONS-EN ENSEMBLE



Dans l'agence
la plus proche
de chez vous



Par téléphone au
0 980 980 880



Sur notre site
harmonie-mutuelle.fr



Prenez rendez-vous
avec un conseiller
depuis votre
espace personnel
Harmonie&Moi

L'ensemble des informations sur les critères extra-financiers des fonds d'investissement d'Épargne vie sont accessibles ici : hmutuelle.fr/info-fonds-epargne-vie et sur harmonie-mutuelle.fr

DOCUMENT PROMOTIONNEL N'AYANT PAS DE VALEUR CONTRACTUELLE

L'offre Épargne Vie est conçue par MUTEX et VYV Protection Avenir (convention de coconception). Harmonie Mutuelle distribue l'offre Épargne vie qui est assurée et gérée par Mutex.

VYV PROTECTION Avenir - Société par actions simplifiée au capital de 9 500 000 € et immatriculée à l'Orias sous le numéro 19008179, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09. Siège social : 62-68 rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris. RCS Paris 853 494 722.

MUTEX - Assureur des garanties- Société anonyme au capital de 37 302 300 €. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040. Siège social : 140 avenue de la République - 92 320 Châtillon.

HARMONIE MUTUELLE - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473, numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris.